



1.5/ RENDEZ-VOUS POST PERMIS

(Formation dispensée par Mr BOUTAULT Jonathan ou Mme MOUNICHETTY Marie-Annick)

Le risque d'être tué par un automobiliste novice, rapporté au nombre de kilomètres parcourus, est le triple de celui d'un conducteur expérimenté. Fort de ce constat, la formation Post Permis tend à répondre à la problématique de l'accidentalité, particulièrement élevé, des jeunes conducteurs. Elle vise à engager un processus de réflexion sur les comportements et la perception des risques en vue de la réduction de l'accidentalité.

La formation Post Permis s'adresse donc aux Jeunes Conducteurs qui ont obtenu le permis de conduire depuis moins d'un an. Elle n'est pas obligatoire mais fortement conseillée afin de compléter sa formation en tant que conducteur novice après quelques mois d'expérience sur la route.

A/ Objectifs

Ce stage s'inscrit dans une démarche préventive qui vise à réduire le risque d'accident. Les stagiaires sont amenés à échanger sur leur début d'expérience de la conduite. L'enseignant veille à renforcer la formation initiale par une approche de thèmes comme les limites de ses aptitudes, les différences perceptives, la notion de risque et de responsabilité.

B/ Pré-requis

Être titulaire de la catégorie B du permis de conduire depuis moins d'un an.

N'avoir commis, au cours de cette période, aucune infraction ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire ;

Avoir suivi une formation complémentaire dont les modalités seront précisées par décret en Conseil d'Etat.

C/ Déroulement du stage

Le stage s'effectue sur une journée complète (durée 7 heures) avec un minimum de 5 participants.

La formation comprend une phase d'évaluation de la conduite et une phase d'animation en salle.

1^{ère} phase : l'animateur est accompagné au maximum de trois élèves. Chacun des trois participants conduit à tour de rôle avec le formateur et une première évaluation est faite.

2^{ème} phase : les stagiaires sont invités à échanger sur des cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue et de la vigilance afin de les sensibiliser aux dangers de la route et aux situations à risques.

D/ Avantages

La diminution de la période probatoire qui passe à 2 ans au lieu de 3 ans.

Augmentation du nombre de point, 3 points au lieu de 2.

Raccourcir le délai pour acquérir ses 12 points :
la formation post permis !

A

EURL JB Desbassyns

SIRET: 901 528 554 00016 Agrément préfectoral : E 18 974 0001 0 Code APE: 8553Z